

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 10 juillet 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014

2014 DDEEES 1029 G Subventions et convention avec l'association Paris Initiative Entreprise (PIE) (8e).

Mme Antoinette GUHL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 24 juin 2014, par lequel Madame La Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général lui demande de l'autoriser à signer une convention et de verser à l'association Paris Initiative Entreprise « PIE » les subventions qui y sont liées ;

Sur le rapport présenté par Madame Antoinette GUHL, au nom de la 2^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, est autorisée à signer la convention, jointe en annexe, et de verser à l'association Paris Initiative Entreprise « PIE », 60, boulevard Malesherbes (8^e) les subventions qui y sont liées.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 300.000 euros est attribuée à l'association Paris Initiative Entreprise « PIE » (N°SIMPA 46682, 2014_6115). La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 911, nature 6574, DF 55009, du budget de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2014.

Article 3 : Une subvention d'investissement de 400.000 euros est attribuée, au titre de l'abondement du fonds de prêts d'honneur, à l'association Paris Initiative Entreprise « PIE » (N°SIMPA 46682, 2014_06116). La dépense correspondante sera imputée au chapitre 20, rubrique 90, nature 20421 du budget d'investissement du Département de Paris pour l'exercice 2014.

Article 4 : Une cotisation d'adhésion de 500 euros, est versée à l'association Paris Initiative Entreprise « PIE ». La dépense correspondante sera imputée au chapitre 011, rubrique 91, nature 6281 du budget de fonctionnement du département de Paris pour l'exercice 2014.